



**AUDIT : DEPISTAGE DE L'INCONTINENCE URINAIRE CHEZ LA FEMME**

Qui inclure :  
 - patientes de plus de 40 ans  
 - vues en consultation  
 - suivies depuis plus de 2 ans  
 - ayant consulté au moins 3 fois durant les 24 mois qui précèdent le jour de l'audit

Modalités de l'audit :  
 - les 30 premières patientes répondant aux critères d'inclusion sur une période limitée à 2 mois  
 - le recueil est rétrospectif (ne pas tenir compte d'un dépistage effectué le jour de l'audit)

Question posée :  
 Trouve t-on dans le dossier de la patiente une trace de dépistage de l'incontinence urinaire durant les 24 mois qui précèdent le jour de l'audit? (1)

N'oubliez pas de faire une photocopie de cette fiche, remplie, avant de l'envoyer au responsable.

Code médecin  _ _ _ _		Code médecin  _ _ _ _		date de début de recueil : .../.../...			
Partie à conserver		Partie à adresser au responsable : Dr Jean-Marc PERRIER, 8 Bd St Joseph 57350 STIRING-WENDEL Tel : 03 87 85 73 50 Fax : 03 87 88 40 30					
N°	NOM Prénom	N°	Age	Trace de dépistage dans le dossier (1) O/N	Résultat du dépistage incontinence O/N	Qui dépiste (2)	Incidences thérapeutiques
							O/N
1		1					
2		2					
3		3					
4		4					
5		5					
6		6					
7		7					
8		8					
9		9					
10		10					
11		11					
12		12					
13		13					
14		14					
15		15					
16		16					
17		17					
18		18					
19		19					
20		20					
21		21					
22		22					
23		23					
24		24					
25		25					
26		26					
27		27					
28		28					
29		29					
30		30					

(1) La trace dans le dossier peut être : la mention du diagnostic,

(2) Qui dépiste : Médecin Généraliste : MG Spécialiste : SP